

## NAVYA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 3.547.806,00 euros  
Siège social : 1, rue du Docteur Pierre Fleury Papillon - 69100 Villeurbanne, France  
802 698 746 RCS LYON

### Avis de convocation

#### Avertissement :

L'Assemblée Générale Mixte de NAVYA se tiendra **le vendredi 4 juin 2021, à 9 heures, en présentiel au siège social**, 1, rue du Docteur Pierre Fleury Papillon - 69100 Villeurbanne, France. En tant que de besoin et **à défaut d'atteindre le Quorum lors de la première réunion, une Assemblée Générale est d'ores et déjà convoquée sur deuxième convocation qui se tiendrait le cas échéant le 21 juin 2021.**

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société : [www.navya.tech/rubrique/Investisseurs/Assemblées générales](http://www.navya.tech/rubrique/Investisseurs/Assemblées_générales).

Les actionnaires de la Société NAVYA sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le vendredi **4 juin 2021 à 9 heures** au siège social, 1, rue du Docteur Pierre Fleury Papillon - 69100 Villeurbanne, France, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

#### Du ressort de l'assemblée générale ordinaire :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Quitus au Président du Directoire, aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance de la Société ;
5. Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
6. Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice clos le 31 décembre 2020 des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce, en application de l'article L.225-68, alinéa 6 et de l'article L.225-100 du Code de commerce ;
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Etienne Hermite, à raison de son mandat de Président du Directoire ;
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Jérôme Rigaud, à raison de son mandat de Membre du Directoire et Directeur Général ;
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Charles Beigbeder, à raison de son mandat de Président du Conseil de Surveillance ;
10. Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce pour l'exercice 2021 ;
11. Approbation de la politique de rémunération du membre du Directoire, Directeur général, en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce pour l'exercice 2021 ;
12. Approbation de la politique de rémunérations des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2021 ;
13. Ratification de la cooptation de Madame Aurélie JEAN en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Dominique RENCUREL démissionnaire ;
14. Ratification de la cooptation de Monsieur Thierry MORIN en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de la société 360 Capital Partners, représentée par Monsieur Fausto BONI, démissionnaire ;
15. Proposition de nomination de Monsieur Jean-Marc JANAILLAC en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
16. Fixation du montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance en rétribution de leurs fonctions ;
17. Autorisation à donner au Directoire en vue de mettre en place un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

#### Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :

18. Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à des réductions de capital par **annulation** des actions auto-détenues ;
19. Délégation de compétence au Directoire d'émettre par une **offre au public** autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
20. Délégation de compétence au Directoire d'émettre par une **offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier**, des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
21. Autorisation au Directoire, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de **fixer le prix d'émission** selon les modalités fixées par l'Assemblée générale **dans la limite de dix pour cent (10 %)** du capital social ;

22. Délégation de compétence au Directoire d'émettre au profit de **catégories de personnes** des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
23. Délégation de compétence au Directoire d'émettre au profit de **catégories de personnes** des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
24. Délégation de compétence au Directoire d'émettre au profit de **catégories de personnes** des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
25. Délégation de compétence au Directoire d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société avec **maintien du droit préférentiel de souscription** ;
26. Délégation de compétence au Directoire d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, **en cas de demandes excédentaires** ;
27. Délégation de pouvoirs au Directoire d'émettre des actions et toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération **d'apports en nature**
28. **Limitations globales** des émissions effectuées en vertu de certaines délégations objets des résolutions ci-avant
29. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution **d'options de souscription ou d'achat d'actions** ;
30. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'**attribution gratuite d'actions** ;
31. Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission **d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne** d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
32. Pouvoirs pour formalités.

---

### A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit le mardi 1 juin 2021, zéro heure, heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 225-85 du code de commerce.

### B) Modes de participation à l'Assemblée générale

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée générale pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au **nominatif** :

- se présenter le jour de l'Assemblée générale directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.
- demander une carte d'admission :

- soit auprès des services de BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex,

- soit en faisant sa demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro 01 57 43 02 30 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

-pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au **porteur** :

- demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressé.
- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions NAVYA et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à toute autre personne pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au **nominatif** :

- soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le lundi 31 mai 2021,

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaite voter par Internet accédera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>

Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro 01 57 43 02 30 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au **porteur** :

- demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le lundi 31 mai 2021,

- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse suivante : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com)

- Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'Assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire

- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à l'adresse suivante, BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du mercredi 19 mai 2021.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le jeudi 3 juin 2021 à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

### **C) Questions écrites**

Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : **NAVYA SA**, Service Actionnaires/Département Juridique, 1 rue du Docteur Pierre Fleury Papillon - 69100 Villeurbanne, ou par email à l'adresse suivante : [legal.fr@navya.tech](mailto:legal.fr@navya.tech)

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le vendredi 28 mai 2021,

### **D) Droit de communication des actionnaires**

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : <https://navya.tech/fr/investisseurs/>, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée générale, soit le soit le jeudi 14 mai 2021.

LE DIRECTOIRE